

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le cinq du mois d'octobre à 19H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Yannick DUBOIS, Valérie DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS

EXCUSES : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2015

DATE AFFICHAGE : 26 septembre 2015

SECRÉTAIRE : Yannick DUBOIS est désigné secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – RAPPORT FINAL SUR L'ENQUÊTE SENIORS ET PARTENARIAT AVEC L'UFCV

M. le Maire rappelle qu'une enquête avait été lancée en avril 2015 auprès des seniors pour connaître leur souhait en matière d'activités et de loisirs sur la commune. Il présente Mme Virginie BAYEUX, coordinatrice seniors et personnes handicapées à l'UFCV qui a travaillé sur le questionnaire, elle nous présente ce jour les résultats de cette enquête.

Mme BAYEUX explique que depuis 6 ans, Wannehain a développé une politique d'animations pour les seniors en partenariat avec l'UFCV, s'y sont ajoutées les communes de Bouvines et Sainghin-en-Mélantois pour animer des ateliers pour les seniors. L'UFCV compte aujourd'hui 11 ateliers auxquels participent 150 personnes.

Concernant l'enquête faite sur Bourghelles, sur 300 questionnaires, 74 personnes ont répondu 25% de réponses. 56 % sont des femmes, 43 % des hommes. Au vu des résultats, Mme BAYEUX propose à la commune d'abord d'intégrer le partenariat et de recréer une dynamique pour attirer d'autres publics et dans un deuxième temps de développer des petits ateliers dans le village avec un appui du service civique, le service civique permet de disposer d'un animateur formé pour accompagner les projets d'animation de la commune.

Mme BAYEUX détaille ensuite la partie financière du partenariat :

- Une adhésion de la commune pour participer aux activités est de 93 €/an
- Si partenariat avec les 3 autres communes : 2500 €/an + 0,09 cts/habitant
- Si la commune souscrit au partenariat, elle a également la possibilité de faire appel à une intermédiation à savoir un tuteur du service civique qui accompagne la commune dans sa mission, cela reviendrait à 100 €/mois en plus du montant du partenariat et 300 €/mois si Mme BAYEUX accompagne directement la commune.

M. Yannick DUBOIS se demande s'il y a un réel besoin pour les jeunes seniors, sa crainte serait que cette prestation fasse concurrence avec l'existant déjà en place. M. le Maire répond que les personnes qui vont au club de l'Amitié ne sont pas les mêmes que les personnes pour lesquels ces nouvelles activités seraient proposés.

Au vu des avis divergents, M. le Maire propose de refaire une réunion pour débattre du sujet.

3 – NOUVEAUX STATUTS DE LA CCPC

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé à Bourghelles, le 21 septembre 2015, le vote des statuts était à l'ordre du jour. Sur 52 conseillers, 51 ont voté pour les statuts et 1 personne s'est abstenue.

Le conseil municipal doit délibérer ce soir sur ces statuts et plus particulièrement sur les compétences retenues.

M. le Maire donne lecture des statuts, il détaille à la fois les compétences obligatoires et facultatives et optionnelles.

Les compétences obligatoires présentées sont :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT
- Gestion de milieux aquatiques et préventions des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Assainissement collectif et non collectif

Les compétences facultatives sont :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville Création aménagement et entretien de la voirie
- Construction entretien fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences supplémentaires présentées sont :

- Établissement et exploitation des réseaux de communication électroniques
- Développement des usages numériques
- Transport et mobilité
- Exercice du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité

M. le Maire précise que lorsqu'une compétence est exercée par la communauté de communes, la commune ne peut plus intervenir financièrement dans ce domaine.

Les statuts sont accompagnés d'un document précisant l'intérêt communautaire de chaque compétence. Il reste à l'étude la réflexion sur les compétences voiries et éclairage public, ces décisions seront à prendre avant le 31 décembre 2015.

Il est également préciser que pour chaque compétence exercée par la CCPC ou celles éventuellement rendues aux communes, un transfert de charges doit être déterminé et la dotation de compensation doit être réduite ou augmentée du montant des charges rapporté à cette compétence.

M. le Maire soumet au vote l'approbation de ces statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

4 – AVENANTS AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU 24 AOÛT

M. le Maire explique que le marché de base « Aménagement de la rue du 24 Août » a connu quelques modifications durant toute la période de réalisation des travaux pour répondre au mieux aux attentes des riverains et aux aléas techniques.

Il est donc nécessaire de signer deux avenants au marché initial.

L'avenant n°1 comprend la suppression de la clôture en treillis soudé, la suppression des gabions, la réalisation d'un merlon en lieu et place des gabions et la suppression des travaux de la tranche conditionnelle pour les plantations. Cet avenant s'élève à un montant négatif de - 45.940 €.

L'avenant n°2 décrit les travaux nécessaires au remplacement des gabions et les travaux supplémentaires liés aux aléas techniques. Il comprend la réalisation d'un talus sur la partie droite, d'un accès au champs, la fourniture et pose d'une clôture, le busage du fossé existant, la réalisation de travaux d'assainissements supplémentaires et la réalisation d'abattage d'arbres pour un montant total de 35.786 €.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants pour finaliser le marché total à hauteur de 364.506,10 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les avenants n°1 et 2 pour les travaux de la rue du 24 août ce qui porte le montant du marché à 364.506,10 € HT soit 437.407,32 € TTC.

De plus, il annonce que la signalisation sera prochainement effectuée par le Conseil Général. En ce qui concerne les espaces verts, la société DUBOIS a engazonné l'ensemble des espaces.

5 – TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PRÉFABRIQUÉ RUE JAURÈS

M. le Maire présente trois devis pour la démolition du préfabriqué situé rue Jaurès. La société SODEM DHAZE propose la prestation la mieux disante pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir la société SODEM DHAZE pour la démolition et le désamiantage du préfabriqué situé rue Jaurès pour un montant total de 31.944 € TTC.

6- GROUPEMENT DE COMMANDES CCPC

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes ont la possibilité de signer une convention avec la CCPC pour constituer des groupements de commandes pour les prestations d'électricité, d'assurances, d'achat de matériels d'impression, la vérification des ERP, la vérification et la maintenance des extincteurs.

Aujourd'hui, seule la convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité est en signature auprès des communes. Afin d'optimiser les coûts de dépenses pour la commune, il semble opportun de constituer ce groupement de commande avec la CCPC qui en est le coordonnateur. M. le Maire soumet cette proposition au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

7- LYS RESTAURATION ACTUALISATION DU TARIF

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu la responsable commerciale de LYS RESTAURATION pour renégocier l'augmentation appliquée au contrat 2015/2016, il présente un nouveau contrat d'actualisation des tarifs avec le maintien pour la troisième fois du tarif actuel à savoir 2,43 € le repas. Il soumet cette nouvelle proposition au conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette nouvelle actualisation maintenant le prix du repas à 2,43 €.

8 – INFORMATIONS DIVERSES

- Constat de dégradations de certains trottoirs sur la commune, disposition à prendre
- Une demande d'achat d'un terrain communal est abordée. Après débat, il est décidé de demander une évaluation des domaines et d'affiner la réflexion sur les conséquences de cette vente sur l'ensemble du site.

La séance est levée à 23h20

Le secrétaire de séance

Yannick DUBOIS

Le Maire,

Alain DUTHOIT